



BIENVENUE EN TUNISIE

Le manuel pour mieux vous orienter



BIENVENUE EN TUNISIE

Le manuel pour mieux vous orienter

Manuel élaboré dans le cadre du projet « Développement de centres de ressources & services d'information en ligne pour migrants »





Copyright © Organisation internationale pour les migrations (OIM Tunisie)
Première publication en Français 2015

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable de l'Organisation internationale pour les migrations, OIM Tunisie

Bienvenue en Tunisie : Le manuel pour mieux vous orienter
Tunis, Organisation internationale pour les migrations, 2015

Cette publication a été produite par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM Tunisie) en étroite collaboration avec l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant sous la tutelle du Ministère tunisien de la Formation Professionnelle et de l'Emploi et l'Office des Tunisiens à l'Etranger sous la tutelle du Ministère tunisien des Affaires Sociales avec le financement du Fonds de l'OIM pour le Développement.

Les opinions exprimées dans les articles et contributions intégrées dans ce manuel sont exclusivement celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM ou de ses partenaires.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise, ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIM aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications de l'OIM peuvent être consultées sur le site web de l'OIM Tunisie : www.tunisia.iom.int/resources

Ou sur le site web de l'OIM Genève : www.publications.iom.int

Pour plus d'informations sur les publications de l'OIM Tunisie, merci de contacter:
Organisation internationale pour les migrations (OIM Tunisie)

6 bis rue du Lac du Bourget

BP 77, Les Berges du Lac

1053 Tunis, Tunisie

Tel: 71.860.312 / 71.960.313

Email: iomtunis@iom.int

Site web: www.tunisia.iom.int

Impression en Tunisie

INTRODUCTION

Ce manuel est destiné aux étrangers résident en Tunisie et est élaboré dans le cadre du Projet “Centre de ressources pour les migrants”.

Contexte

La migration internationale joue depuis longtemps un rôle central dans la vie socio-économique de la Tunisie. Au cours des dernières décennies, le pays a connu d’importantes vagues d’émigration régulière et irrégulière vers l’Europe et le Moyen-Orient. La Tunisie représente également un pays de transit pour les migrants d’Afrique sub-saharienne cherchant à gagner l’Europe. Ces migrations sont à la fois une source d’opportunités et de défis. Nombre de Tunisiens résidants à l’étranger contribuent ainsi au développement de leur pays d’origine, notamment par le biais de transferts de fonds. Mais les Tunisiens cherchant à émigrer sont également exposés à un certain nombre de risques durant leur voyage et leur séjour dans le pays d’accueil. Depuis la Révolution de 2011, la question de la migration, notamment la migration de travail et la contribution des expatriés au développement de leur pays d’origine, a gagné en importance. Le gouvernement tunisien s’est ainsi engagé dans diverses activités pour gérer la migration de manière efficace, limiter la migration irrégulière et engager la communauté tunisienne à l’étranger.

Objectifs du projet

1) Contribuer à prévenir la migration irrégulière; 2) Faciliter la migration légale; 3) Protéger les migrants réguliers et irréguliers; 4) Promouvoir les retours durables; 5) Renforcer les liens entre la migration et le développement

Pourquoi des Centres de Ressource pour Migrants?

1) Réunir l’expertise et les connaissances de deux agences (ANETI-OTE) au service des migrants; 2) Faciliter l’accès à l’information; 3) Fournir une assistance personnalisée au bénéfice des migrants.

Les personnes cibles du projet:

1) Tunisiens souhaitant émigrer (étudiants, travailleurs, réunification familiales); 2) Migrants tunisiens de retour au pays; 3) Tunisiens résidants à l’étranger qui souhaitent investir en Tunisie; 4) Etrangers résidents en Tunisie

Le site web CRM est consultable en français et arabe et permet de: 1) présenter les centres et les services offerts; 2) fournir des informations de base sur les scénarios migratoires plus courants; 3) accéder à formulaires et documents utiles; 4) informer les bénéficiaires quant aux nouvelles du projet.

Pour plus d’informations, consultez le site web: www.centresmigrants.tn

PRÉSENTATION ET REMERCIEMENTS

Ce manuel a été préparé par le personnel et les consultants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM Tunisie), et ce, en étroite collaboration avec l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (Sous la tutelle du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi) et l'Office des Tunisiens à l'Etranger (Sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales) avec le financement du Fonds de l'OIM pour le Développement. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM Tunisie) présente ses sincères remerciements à toutes les institutions et personnes ayant contribué à mener à bien ce manuel.

Ce manuel est le fruit de la collaboration de Mme Shiraz JERBI (Experte migration de travail-Migration et développement, consultant pour l'OIM et auteur du manuel) et l'équipe projet OIM Tunisie impliquée dans l'orientation du travail et la compilation des données : Lalini VEERASSAMY (Directrice de programmes), Sondes KHELIFI (Chargée de projet nationale), Carole WENGER (Stagiaire) et Francesca GAROFALO (Chargée de coopération technique)

Nous tenons aussi à remercier vivement les organisations gouvernementales, non gouvernementales, et internationales, partenaires de l'OIM en Tunisie et qui ont permis directement ou indirectement, l'accès à l'information et sa valorisation à travers ce manuel.

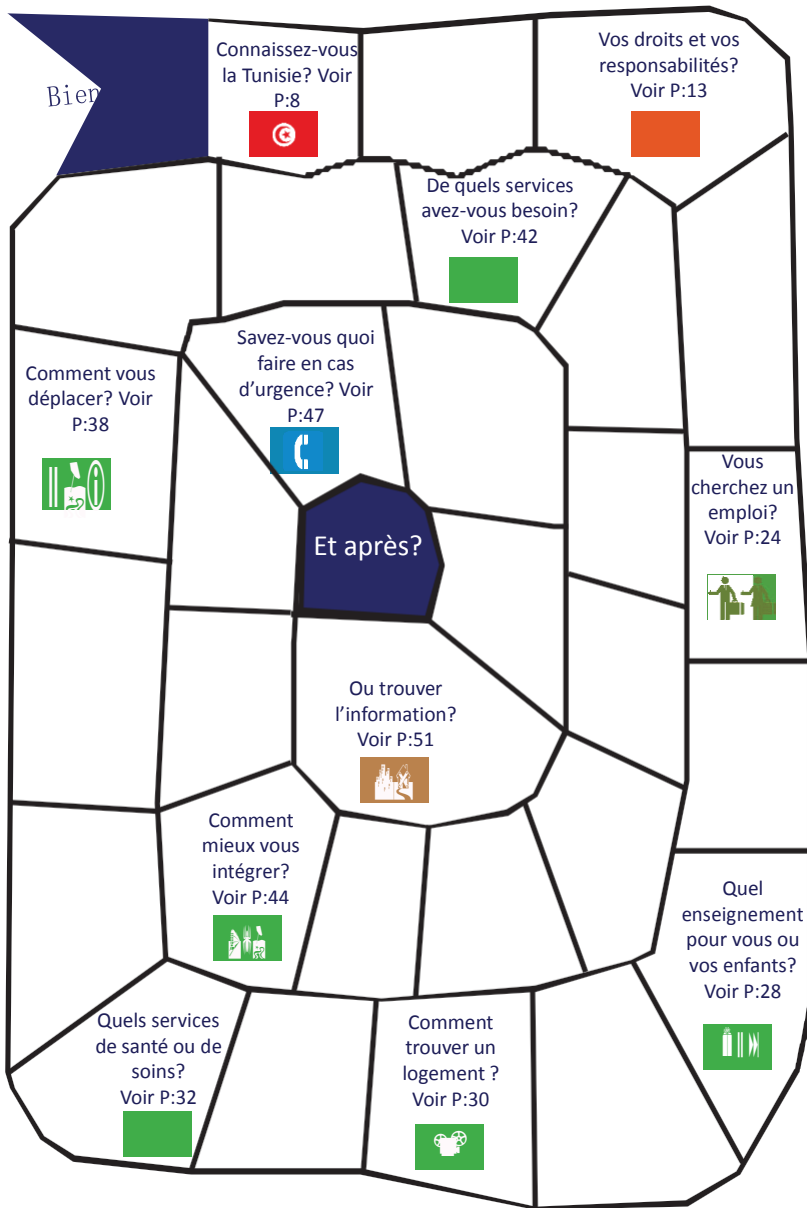
Nous remercions par ailleurs le bureau régional de l'OIM au Caire et le siège de l'OIM à Genève pour avoir contribué à la lecture et la revue de ce manuel. Enfin, nous remercions les services administratifs, logistiques et financiers ayant permis la réalisation de ce travail.

Elaboration du manuel : Shiraz JERBI






Equipe projet OIM Tunisie : Lalini VEERASSAMY, Sondes KHELIFI, Carole WENGER, Francesca GAROFALO

Conception graphique : Shiraz JERBI

«Le manuel pour mieux vous orienter» résume l'ensemble des aspects qui faciliteront le séjour de tout étranger en Tunisie, quelque soit son profil. Il présente le cadre général tunisien et les données essentielles à la vie en Tunisie, notamment concernant les volets juridiques, l'emploi, le logement, l'enseignement, la santé. Ces informations ne sont pas exhaustives et ne sauraient engager la responsabilité de l'OIM-Tunisie. Afin de pallier à la nécessité de mettre à jour l'information, ce manuel offre différents liens aux sites webs des institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent offrir les mises à jour requises.



SOMMAIRE

	1. Bienvenue en Tunisie!	P6
	2. Connaissez-vous la Tunisie?	P7
	Histoire et politique.....	P8
	Géographie, climat et régions.....	P8
	Les Tunisiens, entre rites, culture et traditions.....	P9
	Le cadre législatif en Tunisie.....	P10
	3. Vos droits et vos responsabilités?.....	P13
	Principaux textes relatifs aux étrangers en Tunisie.....	P14
	Avant d'arriver en Tunisie.....	P14
	Séjour temporaire.....	P16
	Séjour ordinaire.....	P16
	Droit et responsabilités en bref.....	P17
	La procédure à suivre pour votre titre de séjour.....	P18
	Cas spécifiques.....	P20
	Trouver de l'assistance légale.....	P22
	Conventions internationales.....	P22
	4. Comment bien vivre en Tunisie?.....	P23
	Travailler et avoir un revenu en Tunisie.....	P24
	Education et enseignement en Tunisie.....	P28
	Avez-vous besoin d'un logement?.....	P30
	Votre santé avant tout!.....	P32
	Comment vous déplacer.....	P38
	De quels services avez-vous besoin?.....	P42
	Préservez votre identité mais tenez aussi à vous intégrer.....	P44
	5. Savez-vous quoi faire en cas d'urgence?.....	P47
	Contacts clés et numéros d'urgence.....	P48
	Le protocole de palerme.....	P50
	6. Où trouver l'information.....	P51
	Les pages jaunes.....	P52
	Plans des villes.....	P52
	Organisations gouvernementales.....	P53
	Société civile et organisations syndicales.....	P54
Organisations internationales.....	P55	
	7. Et à la fin de votre séjour en Tunisie.....	P56
	Annexes.....	P57
	Bibliographie.....	P61
	Crédits photos.....	P64

1 .

Bienvenue en TUNISIE

Le manuel pour
mieux vous orienter



Bienvenue en Tunisie!

Vous êtes en Tunisie pour entamer une nouvelle expérience de vie, probablement très différente de celle menée jusqu'à maintenant dans d'autres pays où vous auriez vécu ou dans votre pays d'origine. Votre expérience en Tunisie vous réserve certainement beaucoup d'opportunités, mais probablement également quelques défis auxquels vous devriez faire face. Ce manuel est donc là pour vous orienter dans votre nouvelle aventure et faciliter votre intégration, afin que votre expérience se passe de la manière la plus fluide possible. A travers ce manuel, prenez le temps de mieux connaître la Tunisie, son histoire et son peuple. A travers une bonne connaissance de vos droits et de vos responsabilités, vous pourriez vivre cette expérience migratoire dans un cadre de vie agréable et serein. Encore une fois bienvenue en Tunisie, avec le souhait que cette expérience vous soit positive et enrichissante !

2.

Connaissez-vous la Tunisie ?

Histoire-Géographie-Climat

Politiques-Economie

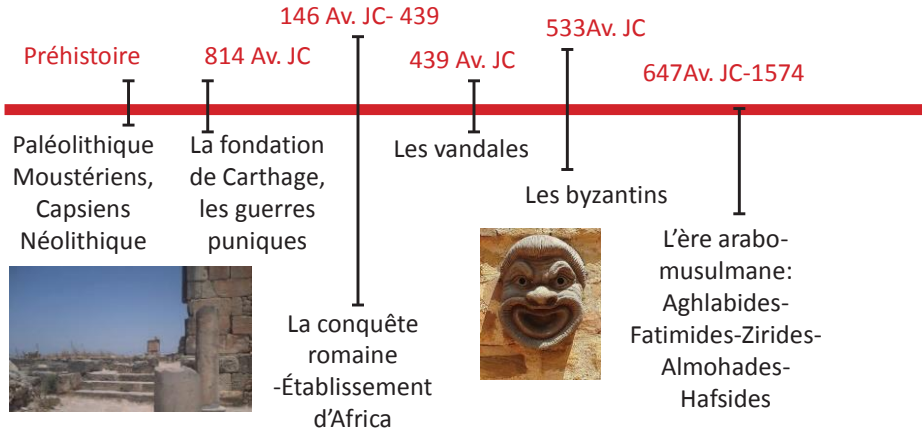
Rites-Cultures-Langues-Traditions



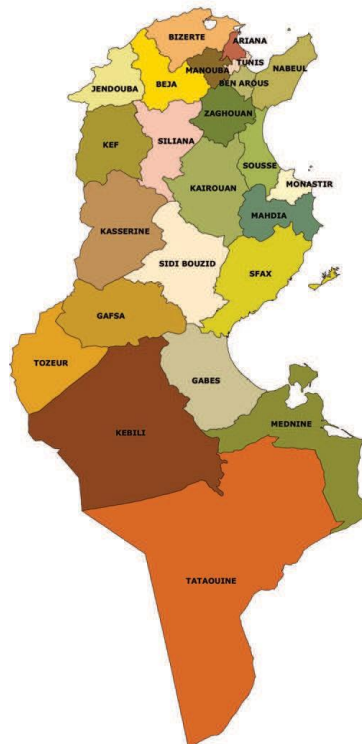


2. Connaissez-vous la Tunisie?

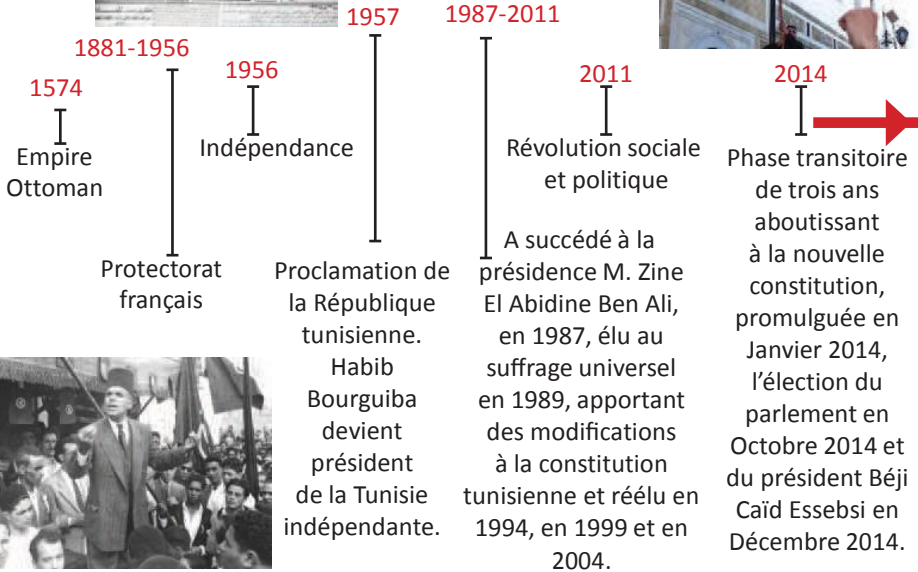
Histoire et politique Vous êtes en Tunisie, petit pays certes mais avec une tradition d'ouverture qui fait suite à une histoire marquée par plusieurs vagues de peuplements ainsi que de multiples influences.



Géographie, climat et régions



La Tunisie est le plus petit pays du Maghreb, d'une surface de 163 610 km² avec 1 300 km de côtes. La Tunisie est bordée de la Libye à l'Est, l'Algérie à l'Ouest, et embrasse la méditerranée au nord. La Tunisie offre des sites variés, entre reliefs et montagnes au nord et nord-ouest culminant à 1554 m, une zone désertique au sud couvrant 15% du pays et de vastes plaines dans le reste du pays. Le climat est méditerranéen avec des hivers doux mais très humides et des étés secs et souvent très chauds. La Tunisie est administrativement divisée en 24 gouvernorats



Les Tunisiens, entre rites, culture et tradition

La population tunisienne est au nombre de 10 982 754 habitants (INS-2014). Sa langue officielle est l'arabe. Mais la plupart des informations pratiques sont données en arabe et en français. La religion officielle est l'Islam, mais existent aussi des communautés juives et chrétiennes (2%). Le rythme de vie des Tunisiens est partagé entre traditions et modernité. La famille garde un rôle important dans la composition de la société, et les fêtes religieuses, telles que le mois sain de Ramadhan ou l'Aïd, sont célébrées par la majorité. L'art, dont la littérature, le théâtre, le cinéma, la musique ou la danse constitue une partie importante de la vie des tunisiens et ponctue régulièrement l'agenda culturel.



La capitale: Tunis
La monnaie : Dinar tunisien (TND)
Indicatif téléphone: +216

Les mots qui passent partout: Aychik!
(Merci!), Asslema (Bonjour) Bisslema (Au revoir) , Ey (Oui) Lé (Non), Samahni (Désolé), Dacourdou (D'accord)



Savez vous que

Le gouvernement est régi par une norme juridique suprême:

La constitution tunisienne

Droit public

Droit privé

Lois

Décrets

Arrêtés

Avis

Ministères de souveraineté

Ministère des Affaires Etrangères

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Justice

Ministère de la Défense

La Constitution tunisienne de 2014 est adoptée le 26 janvier 2014. Norme juridique suprême du pays, elle constitue la troisième Constitution de l'histoire moderne du pays après la Constitution de 1861 et celle de 1959. Le texte intégral de la constitution tunisienne ainsi que les textes de lois, décrets, arrêtés et avis sont disponibles sur le portail officiel du gouvernement tunisien:

www.tunisie.gov.tn

D'autres sites web donnent des informations pertinentes au sujet de la constitution, voir à titre d'exemple:

www.majles.marsad.tn

A part les 4 ministères de souveraineté cités ci-dessus, un ensemble de ministères, plus techniques et sectoriels, sont impliqués dans les questions liées aux droits et responsabilités des étrangers en Tunisie. Vous auriez probablement besoin des ministères suivants : Le ministère des affaires sociales, le ministère de la santé publique, ou le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Vous pouvez avoir accès à la liste complète de tous les ministères sur le portail du gouvernement tunisien : www.tunisie.gov.tn

Mais encore

La législation tunisienne cadre et protège:

DROIT TRAVAIL-AGE TOUS-PROTECTION SYNDICATS-LOIS



Protection des droits de la femme, la famille, les enfants et personnes âgées



Mariage et divorce

La législation tunisienne a été considérée favorable à la femme grâce au Code du Statut Personnel (CSP) promulgué en 1956. Le code a interdit la polygamie et la répudiation, institué le divorce judiciaire, instauré une limite d'âge au mariage pour les femmes et les hommes et exigé le consentement des deux époux au mariage fondé sur leur libre choix.

L'intégralité des textes du CSP sont accessibles sur le site web: www.jurisitetunisie.com

Droit du travail

Le droit du travail en Tunisie est reconnu et s'inscrit dans le cadre du code du travail. Notez que les syndicats des travailleurs ont une place importante en Tunisie dans la protection des droits des travailleurs, notamment l'UGTT ou la CGTT. Par ailleurs, un bureau est dédié à la main d'oeuvre étrangère au sein du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (voir section emploi)

Système judiciaire en Tunisie- Pour plus de détails, consultez le site web de l'institut d'études sur le droit et la justice dans les sociétés arabes-www.iedja.org

Organisation judiciaire tunisienne

Ordre judiciaire

Cour de cassation

Cour d'appel

Haute Cour

Cour d'appel militaire

Tribunaux de 1ères instances

Tribunal militaire de 1ère instance

Tribunal cantonal

Tribunal immobilier

Conseil des Prudhommes

Ordre administratif

Cour des comptes

Tribunal administratif



Faites attention!

Attention à la traite des personnes!
Attention à l'exploitation au travail!
Attention au abus!

Si vous croyez être victime de la traite des personnes, de l'exploitation au travail ou de toutes formes de travail forcé, ou si vous connaissez quelqu'un qui est victime, agissez!

Un projet de loi relatif à la lutte contre la traite des êtres humains a été élaboré. En attendant que la loi rentre en vigueur, des services sociaux, juridiques, médicaux, psychologiques et autres sont disponibles. En cas de problème, contactez les services de la Ligue tunisienne des droits de l'homme.

Voir contacts à la fin du document.

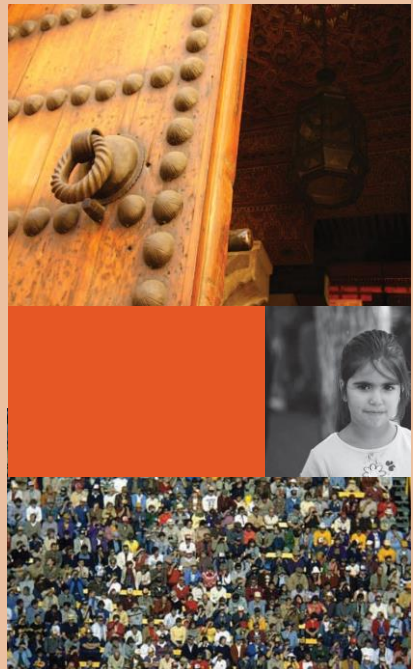
Vous et vos droits en Tunisie?

Il est important avant tout de savoir, que vos droits et vos responsabilités, en tant qu'étranger vivant en Tunisie, sont non seulement intégrés dans la législation tunisienne, mais s'inscrivent également dans un cadre international, à travers les traités internationaux ou les conventions que la Tunisie a ratifié.

Il existe de principales différences avec les autres pays du Maghreb et de la ligue arabe. Notez que le sponsoring, ou ce qui est communément appelé "Kafala" n'existe pas en Tunisie.

3. Vos droits Vos responsabilités?

Documents importants-Séjour ordinaire ou temporaire-Irrégularité-lois-Assistance légale



Savez vous que

Les principaux textes relatifs aux droits d'entrée et de séjour figurent dans le décret n° 1968-198 du 22 juin 1968 réglementant l'entrée et le séjour des étrangers en Tunisie et la loi n° 1975-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage. Les textes de loi régissant le statut des étrangers en Tunisie figurent également dans la loi n°1968-0007 du 8 mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie, le code de travail (Art 258- 269), le code de la protection de l'enfant, la loi de finances complémentaire de 2014 (haussement des frais de la carte de séjour: articles 35 et 36), le décret n°94-815 du 11 avril 1994 fixant les tarifs de droits de chancellerie (frais de visa et les pénalités de retard), les conventions bilatérales de dispense de visa, le code de la nationalité tunisienne, la constitution tunisienne et les conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

Avant d'arriver en Tunisie assurez vous d'avoir tous les documents utiles et nécessaires pour vous et votre famille! Certains de ces documents ne sont peut-être pas requis immédiatement, mais il est préférable d'avoir tous les documents officiels si le besoin se présente:

- D**Passeport, visa, contrat de travail, inscription universitaire
- D**Certificat de naissance
- D**Certificat de mariage ou divorce, certificat de décès dans le cas d'un conjoint décédé
- D**Diplômes et certificats (avec des traductions certifiées en français)
- D**Carnet de vaccinations et documents de santé

Il serait également important de prendre toutes les mesures de précautions nécessaires avant votre arrivée:

- D**Prenez contact avec des organisations de la société civile œuvrant pour les migrants, les syndicats des travailleurs migrants, et toutes organisations qui travaille avec les migrants, dans votre pays mais également en Tunisie
- D**Assurez-vous d'avoir toutes les photocopies de vos documents officiels
- D**Prenez contact avec des migrants de votre communauté, déjà en Tunisie
- D**Notez et mémorisez les coordonnées de votre ambassade en Tunisie et tous services d'urgence ou de secours.

Important!

- ❖ Sont considérées comme étrangers toutes les personnes qui ne sont pas de nationalité tunisienne, soit qu'elles aient une nationalité étrangère, soit qu'elles n'aient pas de nationalité.
- ❖ Tout étranger doit à son entrée en Tunisie présenter un passeport national, en cours de validité, ou un titre de voyage qui permet à son porteur de retourner au pays qui l'a délivré, et revêtus du visa de l'autorité consulaire tunisienne.
- ❖ Si l'étranger vient en Tunisie pour y exercer une activité professionnelle salariée, il est tenu de présenter également un contrat de travail établi conformément à la réglementation du travail en vigueur en Tunisie.
- ❖ Sont dispensés du visa d'entrée et de séjour pendant une durée de trois mois les ressortissants des États ayant conclu avec l'État tunisien des conventions pour la suppression de cette formalité, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet soit d'une mesure d'expulsion du territoire tunisien, soit d'une décision de refus d'autorisation de séjour, soit d'une interdiction de résider en Tunisie à l'occasion d'un précédent séjour.
- ❖ Il est interdit à tout étranger d'exercer une profession ou d'avoir une activité rémunérée en Tunisie S'il n'est pas autorisé par le Secrétariat d'État compétent.



Conseils!

- Notez qu'il est dans votre droit absolu de garder votre passeport et tous vos documents légaux;
- Votre employeur peut garder des copies de votre passeport ou permis de travail;
- Tous faux documents peuvent vous causer des problèmes et conduire à l'emprisonnement.

Séjour temporaire



Tout étranger qui séjourne en Tunisie plus de trois mois ininterrompus ou six mois non consécutifs durant une année, doit obtenir un visa et une carte de séjour temporaire.

L'étranger résidant temporaire doit quitter la Tunisie à l'expiration de la durée de validité de sa carte de séjour à moins qu'il n'en obtienne le renouvellement.

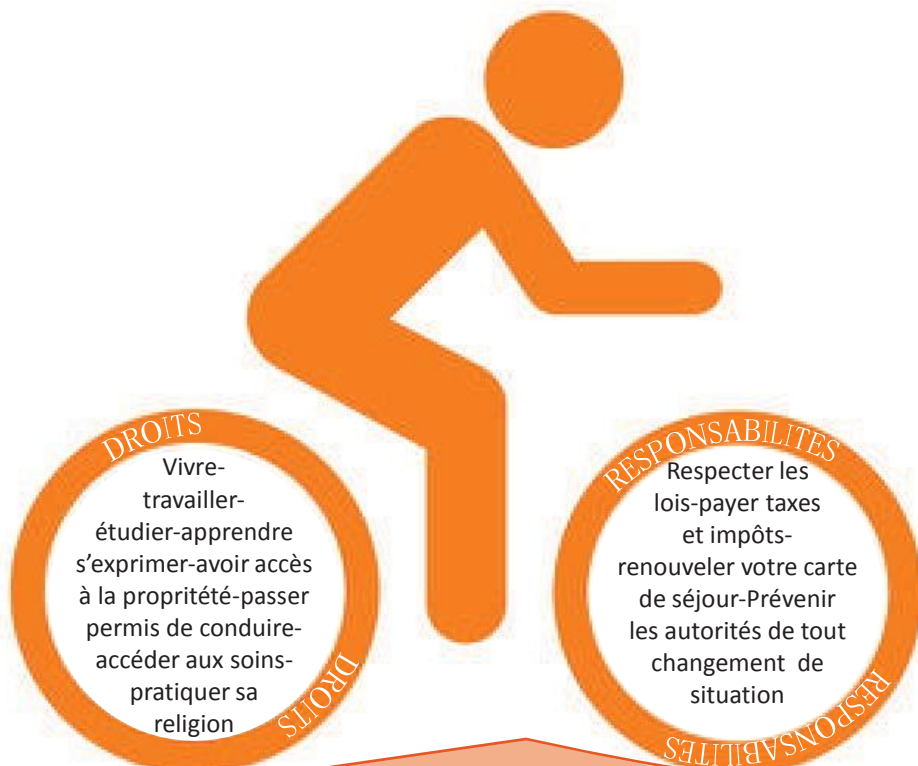
Séjour ordinaire



Le visa et la carte de séjour ordinaire peuvent être délivrés 1) aux étrangers nés en Tunisie et qui ont résidé sans interruption; 2) aux étrangers résidant légalement en Tunisie depuis cinq ans sans interruption; 3) aux étrangères mariées à des tunisiens; 4) aux étrangers qui ont des enfants tunisiens; 5) aux étrangers qui ont rendu des services appréciables la Tunisie.

La durée de validité de la carte de séjour ordinaire est de deux ans, renouvelable

En tant que résident en Tunisie, vous avez des droits et des responsabilités!



❖ En tant que résident étranger en Tunisie:

Et dans le cadre de votre séjour, vous bénéficiez des droits listés ci-dessous. Prenez connaissance de vos droits mais respectez également les lois, apprenez l'arabe ou le français, aidez les autres étrangers de votre communauté et participez à protéger la Tunisie et à valoriser son héritage et son environnement.

❖ Étudiants étrangers, savez vous que:

Les procédures d'inscription pour les étudiants étrangers dans les établissements universitaires tunisiens sont régis par la circulaire N° 05/08 du 5 février 2005. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique prédéfinit des quotas pour chaque pays. Les étudiants étrangers non résidents qui veulent s'inscrire dans les établissements universitaires tunisiens sont tenus d'effectuer un contrôle médical. Contactez la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique.

La procédure à suivre pour votre titre de séjour

La demande de carte de séjour est à effectuer au commissariat dont dépend votre lieu d'habitation. La délivrance de votre carte de séjour varie entre 2 et 3 mois. Elle sera valable au maximum 1 an, vous pourrez ensuite la renouveler chaque année pour 1 an. A part le formulaire à remplir, les documents à fournir sont:

D Contrat de location

D Copie des passeports

D Photos d'identité

D 2 timbres fiscaux de 10 DT chacun (Recettes des Finances)

D Livret de famille (pour les personnes mariées)

D Une attestation d'ouverture de compte en Tunisie

D Paiement de 150 dinars (Conditions spéciales pour les étudiants)

Mais encore, si vous êtes:

Étudiant



D L'attestation définitive d'inscription ainsi que l'attestation de paiement intégral des frais de scolarité

D Le contrat de location / ou en cas de logement en foyer universitaire, une attestation de résidence

D Un justificatif des ressources en Banque et/ou une attestation de prise en charge

D Un justificatif d'assurance maladie/accident

D Paiement de 75 dinars pour les étudiants et élèves

Travailleur salarié



D Copie de votre contrat de travail visé par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Voir aussi: www.emploi.gov.tn/

Important!

- ◆ Toutes copies doivent être légalisées (certifiées conformes) auprès des municipalités.
- ◆ Lorsque vous aurez votre carte définitive, sachez que pour tout départ à l'étranger en avion, vous devrez vous acquitter de la "taxe de départ", timbre fiscal d'une valeur de 60 DT, que l'on trouve aux guichets des banques de l'aéroport.
- ◆ Paiement d'un droit de 30 dinars au départ des non-résidents du territoire tunisien (Comp loi de finance 2014)
- ◆ Les autorités tunisiennes n'acceptant pas le concubinage, un concubin sans emploi ne pourra pas obtenir de carte de séjour et ne pourra bénéficier que d'un visa touristique renouvelable tous les trois mois par une sortie du territoire.
- ◆ La délivrance ou le renouvellement de la carte de séjour peut vous être refusé notamment si votre demande est estimée peu crédible. La carte de séjour peut vous être retirée si vous avez commis des infractions contre l'ordre public ou si vous avez fait l'objet d'une mesure d'expulsion.

Entrepreneur/investisseur



- Dkbis
 - DCopie d'attestation de dépôt de déclaration
 - DCopie de parution au JORT
 - DCopie des statuts
 - DAttestation de non soumission à l'obligation du visa du contrat de travail (service emploi et insertion Professionnelle des Jeunes à l'API)
- Voir aussi: www.tunisieindustrie.nat.tn/

Retraité



DAttestation de transfert d'une façon périodique et régulière de la pension de retraite (ou de toute autre source de revenu).

Irrégularité, réfugié, ou d'autres cas spécifiques, voir page suivante!

Cas spécifiques

Cas	Contexte
Vous êtes dans une situation d'irrégularité	L'étranger résidant temporaire doit quitter la Tunisie à l'expiration de la durée de validité de sa carte de séjour à moins qu'il n'en obtienne le renouvellement. Vous pouvez avoir omis de respecter les délais ou prolongé votre séjour légal
Vous êtes demandeurs d'asiles ou réfugiés	Vous avez peut-être fuit votre pays ou la Libye suite au conflit et au contexte sécuritaire ou politique. Le droit d'asile est inscrit dans la nouvelle constitution de la Tunisie.
Vous souhaitez investir en Tunisie?	Le Code Tunisien d'Incitations aux Investissements est la principale référence. http://www.investintunisia.tn/document/693.pdf
Vous vous installez en Tunisie pour mariage?	Vous pouvez obtenir un titre de séjour par mariage en Tunisie et vous devriez donc fournir les documents nécessaires
Vous êtes étudiant et vous souhaitez travailler en Tunisie?	Vous ne pouvez pas être travailleur salarié lors de votre séjour d'études puisque vous devez être titulaire d'une carte de séjour "étudiant" et que pour travailler il faut une carte de séjour "autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie".

Risques ou contraintes

Que faire?

Vous prenez le risque de payer des amendes (300 tnd de frais de renouvellement de carte de séjour hors délai+20 à 40 tnd de pénalités par semaine de retard) . Risques d'expulsion!

Prendre contact avec des organisations de la société civile ou votre ambassade pour orientation et appui.

Le cadre légal concernant les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés reste à adopter, vous mettant dans une situation de vulnérabilité

Prendre contact avec le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés-UNHCR Tunis

Une mauvaise connaissance des lois et des procédures peut amener à des erreurs amenant à des amendes ou sanctions pénales.

Prendre contact avec le Guichet Unique de l'APII qui octroie aux investisseurs et promoteurs étrangers leurs cartes de séjour

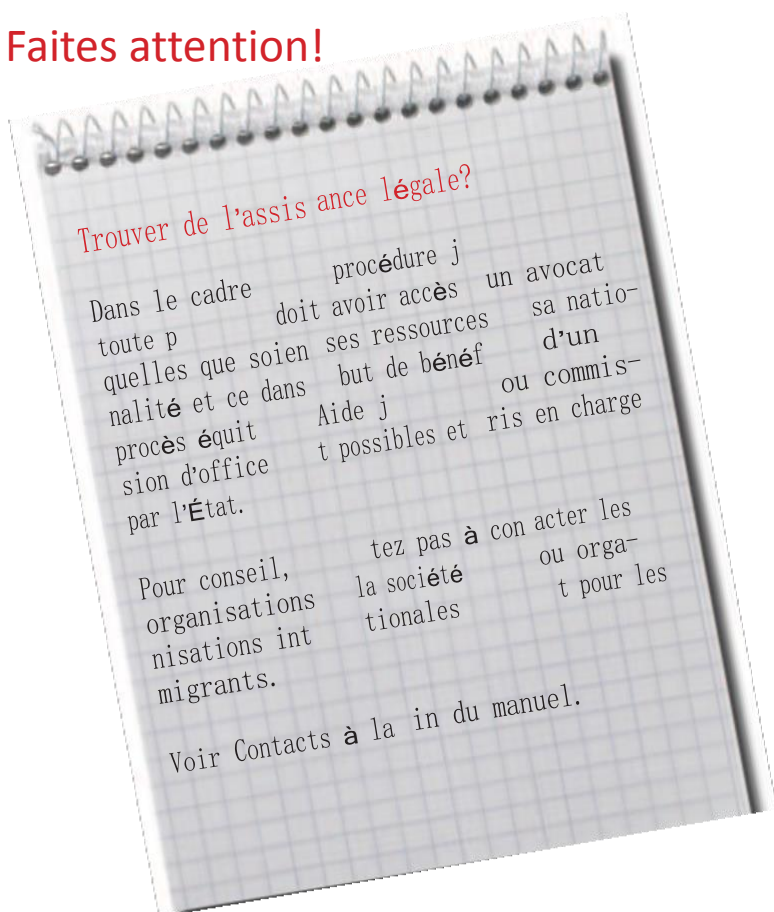
Vous risquez refus si votre dossier n'est pas complet et devrait contenir, en plus de documents cités avant, l'acte de mariage.

Acte de mariage rédigé par une autorité tunisienne ou légalisé par le MAE- Un contrat de travail visé ou une attestation de non soumission à l'obligation si le conjoint est salarié

Les risques les plus importants sont liés au travail au noir, avec des risques d'exploitation au travail, mais aussi de traite à la personne ou abus, sans pouvoir être protégé!

En tant qu'étudiant il vous est tout à fait possible d'effectuer un stage ou d'avoir une activité bénévole ou aussi de créer votre association

Faites attention!



Loi n° 1968-0007 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie-Art. 2: "Les étrangers sont, en ce qui concerne leur entrée en Tunisie, leur séjour et leur sortie, soumis aux dispositions de la présente loi et aux textes qui seront pris pour son application, sous réserve des conventions internationales y dérogeant." Sachez que la Tunisie a ratifié la Convention de Genève de 1951, le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés et la convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La protection des réfugiés est inscrite dans l'article 17 de la Constitution. S'applique également la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention relative au statut des apatrides, et la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

4.

Bien vivre en Tunisie?

Emploi-Education-Santé
Logement-Transport-Vie pratique-
Religions-Medias
Communications-Services
administratifs





Travailler et avoir un revenu en Tunisie?



Garantir une source de revenu est une de vos priorités pour bien vous installer en Tunisie. Que ça soit en tant que stagiaire, auto-entrepreneur, salarié, ou investisseur, vous avez différents moyens pour y arriver!

Informations clés sur le marché de l'emploi en Tunisie!

- ❖ Chômage: 15,2% (INS-2014) touchant particulièrement les jeunes!
- ❖ Principaux secteurs d'employabilité: Le secteur des services et commerces, industries manufacturières et agriculture & pêche.
- ❖ L'entrepreneuriat est particulièrement encouragé en Tunisie à travers plusieurs programmes d'accompagnement et mécanismes de financement nationaux et internationaux. La micro-finance se développe d'une manière significative en Tunisie.
- ❖ L'économie informelle a connu une croissance importante, particulièrement depuis la révolution. Le gouvernement tunisien tend à réduire ce phénomène. En tant qu'étrangers en Tunisie, toute implication dans ce marché parallèle représente un risque important pour vous.
- ❖ La main d'œuvre étrangère est présente en Tunisie dans l'industrie manufacturière, le secteur du transport, de la communication, l'hôtellerie, la restauration, la construction et le secteur immobilier, location et services aux entreprises.

Le droit du travail

S'inscrit dans le cadre du code du travail où vous trouverez toutes les informations nécessaires:

<http://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/ct/menu.html>

La Tunisie n'a pas, jusqu'à ce jour, ratifié les conventions C097 et C143 de l'OIT, relatifs aux droits des travailleurs migrants

Dans le cadre de l'emploi de la main d'œuvre étrangère en Tunisie, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi fournit deux types de documents

Attestation de non soumission au visa du contrat de travail

Les catégories visées par cette attestation sont les étrangers ayant la qualité d'employeur, les agents d'encadrement et de maîtrise de nationalité étrangère dans la limite de 04 agents qui ne relèvent pas des professions médicales ou paramédicales, les ressortissants algériens et marocains, les cadres étrangers exerçant dans des Associations et des Organisations Non Gouvernementales à but non lucratif et enfin les coopérants techniques financés par des États ou des Organismes étrangers en collaboration avec la Tunisie.

Pour QUI?

L'investissement étranger, la coopération technique et le personnel d'encadrement

Contrat de travail

Les catégories visées sont les étrangers à recruter pour inexistence d'homologues tunisiens dans la spécialité demandée, les titulaires de contrat de travail parmi les conjoints des Tunisiens, les agents de nationalité étrangère détachés des entreprises mères ou dans le cadre de projets de partenariat ou de coopération entre des sociétés tunisiennes et d'autres entreprises étrangères, les Jeunes Professionnels français dans le cadre de l'accord franco-tunisien relatif aux échanges de jeunes professionnels, les cas sociaux: de mère tunisienne ou de père tunisien ou bien les associés et les actionnaires.

Pour QUI?

Tous les autres types d'emploi des étrangers (Même si les titulaires de ce type de contrat peuvent aussi exercer auprès des IDE)



Travailler et avoir un revenu en Tunisie?

La Tunisie est dotée de services publics et privés pour l'aide à la recherche d'emploi.

Services publics

DMinistère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE)

www.emploi.gov.tn

DAgence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI)

www.emploi.nat.tn/fo/Fr/global.php

DAgence de coopération et assistance technique en Tunisie (ATCT)

www.tunisie-competences.nat.tn/default.aspx?lg=1

Services privés

Plusieurs agences privées de placement existent en Tunisie, dont principalement:

DADECCO

www.adeccotunisie.com

DMANPOWER

www.manpower-tunisie.com

Un stage?



Un travail salarié



En tant qu'étudiant en Tunisie, vous avez la possibilité d'effectuer un stage. Vous pouvez choisir vous-même le lieu de votre stage, tant que l'activité est conforme au programme pédagogique de vos études. Il faut avoir l'accord de votre université. Votre université peut également vous appuyer pour trouver un stage. Il est important de faire signer une convention tripartite (Stagiaire, Établissement d'accueil et université) et de faire valider votre stage, dès son accomplissement, par une attestation de stage.

Important!

- ❖ Les services publics visent prioritairement les Tunisiens, vous aurez peut-être à passer plus souvent par les agences privées. Vérifiez le statut de ces agences et leur crédibilité auprès du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.
- ❖ Vérifiez que votre contrat est conforme à la législation tunisienne!
- ❖ Entrepreneur! Pensez au projet que vous souhaitez développer, à quel type d'entreprise, gardez en tête les taxes et l'assurance! Quel lien possible avec votre pays d'origine?

La Tunisie encourage les étrangers à investir! Le code Tunisien d'Incitations aux Investissements est la principale référence.

www.investintunisia.tn/document/693.pdf

Entrepreneuriat?



Investir?



En tant qu'auto-entrepreneur, vous pouvez avoir l'appui de différentes institutions, publiques, privées mais aussi des organisations de la société civile.

DEspace entreprendre de l'Agence Nationale de l'Emploi et du -Travail Indépendant(ANETI)-www.emploi.nat.tn/fo/Fr/global.php

DAgence de promotion de l'industrie et de l'innovation (API)

DEducation for employment-www.efetunisie.org

DATUPEE-www.atupee.org

DCONNECT-www.conect.org.tn

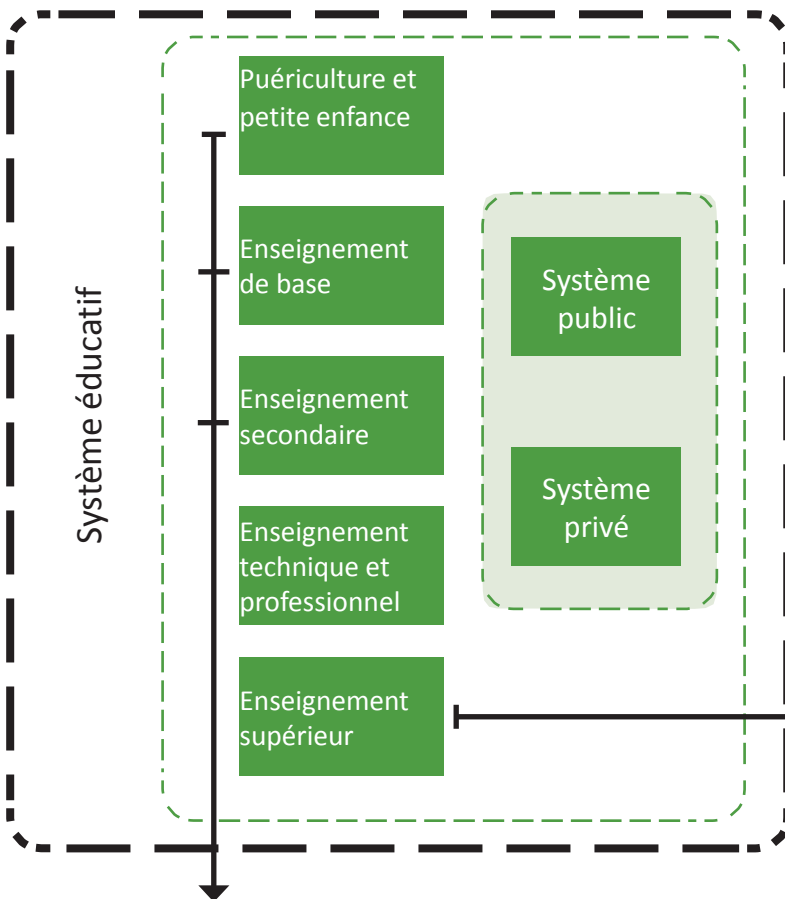
Autres programmes: Souk-Attanmia-www.soukattanmia.org

Aussi: www.reseau-entreprendre-tunis.org



4. Bien vivre en Tunisie: Apprendre

Éducation et enseignement en Tunisie?



Où inscrire vos enfants?

Il faut savoir qu'en Tunisie vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants dans des écoles privées francophones ou anglophones. A vous de choisir, selon vos origines et vos perspectives futures. A titre d'exemples: L'international school of Carthage, la british school of Tunis, l'école canadienne de Tunis, l'école américaine de Tunis, l'école française. Pour les arabophones, plusieurs écoles privées tunisiennes suivent le programme national.

L'admission des étudiants étrangers

«L'admission des étudiants étrangers pour des études dans les établissements publics de l'enseignement supérieur tunisien que ce soit en 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle se fait dans le cadre des conventions établies entre la Tunisie et les pays frères et amis.

Il appartient seulement à la Direction Générale de la Coopération Internationale l'étude des dossiers de candidature des étudiants étrangers et leur autorisation à s'inscrire dans les différents établissements universitaires.

Il est à noter que les étudiants étrangers qui veulent poursuivre leurs études supérieures dans l'un des établissements étatiques en Tunisie, sont appelés à s'informer, et en premier lieu, auprès des autorités de leurs pays d'origine chargées de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Direction Générale de la Coopération Internationale - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique»

Adresse : Avenue Ouled Haffouz-1030 Tunis
Tel : (00216) 71.791.424 / (00216) 71.781.366 / (00216) 71.847.772
Site : <http://www.mes.tn/francais/index.htm>
Email : coopint@mes.rnu.tn
Site web du Ministère : www.mes.tn

❓ Pour les formulaires de demandes d'inscription d'étudiants étrangers: www.utunis.rnu.tn/index.php?id=95

Savez vous que:

❓ Plusieurs universités privées existent en Tunisie, et offrent des programmes d'études ouverts aux étudiants étrangers. Les demandes d'inscriptions se font en ligne sur leurs sites webs.

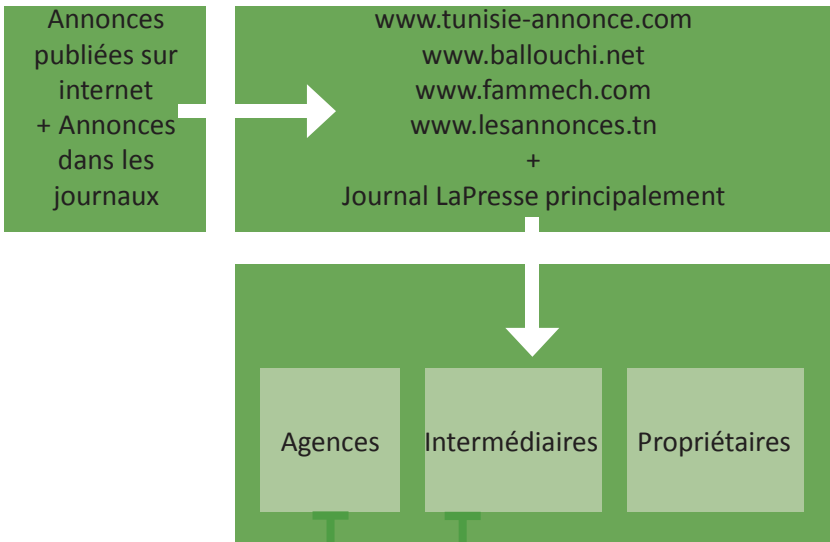
La liste des universités privées sur ce lien:

www.universite.tn/Universites-privee-tunisie.html

Avez-vous besoin d'un logement?



Pour trouver un logement en Tunisie, vous avez la possibilité de louer des maisons, des appartements ou des chambres, selon votre situation. Vous avez également la possibilité en tant qu'étudiant d'accéder aux foyers universitaires.



Il existe plusieurs agences de location en Tunisie. Les agences facilitent la recherche du logement qui correspond le plus à vos critères.

L'inconvénient majeur est la commission qu'elles s demanderont. (à hauteur de 5 % du total annuel du loyer).

Vous pouvez également passer par un "Samsar". Un intermédiaire que vous pouvez trouver une fois vous avez choisit le quartier qui vous intéresse. Il peut vous faire visiter les logements et demandera une petite commission par visite.

Important!

❖ La Location d'un appartement: Il existe plusieurs types de logements dont le prix varie selon le quartier et la taille de l'appartement :

-Le studio généralement meublé comprenant une pièce, une kitchenette et une salle d'eau : loyer mensuel à partir de 400 dinars

-L'appartement constitué de deux, trois ou quatre pièces, salles de bains, cuisine. Il est rarement meublé et peut être partagé entre plusieurs personnes : loyer mensuel à partir de 500 ou 600 dinars

-La villa plus spacieuse : loyer à partir de 800 dinars. Notez que les loyers varient d'une manière significative en fonction des quartiers! (Les coûts sont présentés à titre indicatif)

❖ Au prix mensuel du loyer, s'ajoutent souvent les frais d'électricité et de chauffage et bien entendu le téléphone.

❖ Au moment de louer un logement, on signe la plupart du temps un bail qui lie le locataire au propriétaire. Ce bail qui explique les droits et les obligations du locataire dure généralement un an. Les contrats peuvent être en langue française. Tâchez à bien vérifier toutes les clauses, notamment concernant la prise en charge des réparations ou dégâts ainsi que le préavis.

❖ Prévoyez un montant de cautionnement (égal à un ou deux mois de loyer) à donner au propriétaire.

❖ Étudiants en collocation, prévoyez d'avoir votre nom sur le contrat pour faciliter les démarches pour la carte de séjour.

❖ Le logement en Foyer (Pour les étudiants)

La demande étant souvent plus importante que l'offre, il est très difficile d'accéder aux résidences universitaires publiques. Cependant, il est possible de contacter les foyers privés très tôt et de procéder à la réservation des chambres. Consultez votre université pour identifier les résidences privées.



Le système de santé en Tunisie

Ce que vous devez savoir:

Constitution tunisienne-Janvier 2014-Article 38

La santé est un droit pour chaque être humain.

L'État assure à tout citoyen la prévention et les soins de santé et fournit les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et la qualité des services de santé.

L'État garantit la gratuité des soins pour les personnes sans soutien et à faible revenu. Il garantit le droit à une couverture sociale comme prévu par la loi.

En bref:



❖ La Tunisie a ratifié la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (avec réserves sur la déclaration générale.)

❖ L'avortement en Tunisie est légal depuis 1973 et pratiqué gratuitement, à la demande de la femme, jusqu'à trois mois de grossesse.



❖ Les centres de conseil et de dépistage sont anonymes et gratuits. Consultez également la Loi n° 2007-12 du 12 février 2007, modifiant et complétant la loi n° 92-71 du 27 juillet 1992, relative aux maladies transmissibles



❖ Les questions des droits des femmes migrantes et des enfants ainsi que la santé sexuelle et reproductive sont largement abordées à travers des structures nationales telles que l'Office National de la Famille et de la Population, la société civile telles que l'ATFD, ainsi que des organisations internationales (UNFPA, OIM, UNHCR, UNICEF). N'hésitez pas à prendre contact avec ces structures pour toutes informations ou aide!



La Tunisie est un des états membres de l'Organisation mondiale de la Santé-OMS



61eme Assemblée mondiale de la santé

WHA61/2008/REC/1 - WHA61.17 - Santé des migrants

Engage les états membres:

- 1) à promouvoir des politiques de santé qui tiennent compte des besoins des migrants
- 2) à favoriser un accès équitable à la promotion de la santé, à la prévention des maladies et aux soins pour les migrants compte tenu de la législation et des pratiques en vigueur dans les pays sans discriminations basées sur le sexe, l'âge, la religion, la nationalité ou la race ;
- 3) à mettre en place des systèmes d'information sanitaire pour évaluer et analyser les tendances de l'état de santé des migrants en ventilant les données sanitaires par catégories pertinentes ;
- 4) à mettre au point des mécanismes pour améliorer la santé de toutes les populations, y compris les migrants, notamment en cernant et comblant les lacunes dans la prestation des services de santé ;
- 5) à recueillir, archiver et échanger les informations et les meilleures pratiques permettant de répondre aux besoins sanitaires des migrants dans les pays d'origine ou de retour, de transit et de destination ;
- 6) à sensibiliser les dispensateurs de services de santé et les professionnels de la santé aux aspects culturels et sexospécifiques de la santé des migrants ;
- 7) à former des professionnels de la santé à traiter les questions de santé associées aux mouvements de population ;
- 8) à promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale en matière de santé des migrants dans les pays concernés par l'ensemble du processus migratoire ;
- 9) à contribuer à réduire le déficit mondial de professionnels de la santé et ses conséquences sur la viabilité à long terme des systèmes de santé et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ; prévu par la loi.

Le système de santé en Tunisie

❓ Les structures de santé en Tunisie se divisent en structures publiques et structures privées;

❓ Les infrastructures hospitalières sont modernes et bien équipées;

❓ Les hôpitaux et les cliniques privées offrent des services d'urgence ouverts 24h sur 24h;

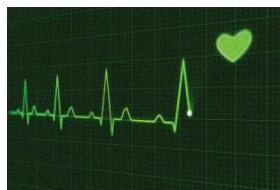
❓ Les pharmacies sont ouvertes toute la journée et une permanence est assurée le soir, dans chaque quartier, par une pharmacie de nuit.

❓ Les étrangers résidents en Tunisie peuvent avoir accès à tout établissement de soin, public ou privé. Des listes complètes des structures médicales figurent sur le site web du Ministère de la Santé: www.santetunisie.rns.tn

❓ La majorité des opticiens et dentistes opèrent dans le secteur privé.

❓ La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) gère les assurances maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. L'affiliation à la CNAM est obligatoire pour tout citoyen et résident tunisien et permet de bénéficier des prestations gratuites auprès des établissements sanitaires publics.

❓ Les remboursements sont variables en fonction du niveau de couverture.



Etudiant! Savez vous que:

❖ La Médecine Scolaire et Universitaire est presque exclusivement préventive et dispensée gratuitement dans tous les établissements publics et privés : Préscolaire-Primaire-Secondaire et Universitaire

❖ Vous devez impérativement être couvert pour vos frais de santé. Contactez une assurance privée. Votre université peut vous renseigner.

Travailleur migrant! Savez vous que:

❖ Votre contrat de travailleur migrant vous permettra de bénéficier du régime général de sécurité sociale tunisien.

Conventions bilatérales! Vérifiez si :

❖ Une convention lie votre pays à la Tunisie : www.cnss.nat.tn

Comment trouver un médecin en Tunisie?

❖ Consultez les pages jaunes

❖ Faites vous recommander un médecin à travers des amis, des collègues, ou des connaissances

❖ Consultez le site web: www.annuaire-medical-tunisie.com

❖ Consultez le site web: www.annuairedelasante.com



SOS Médecins : 71 744 215

SOS Ambulances : 71 725 555 ou 599 900

Urgence secours : 71 351 500

SAMU : 190

Numéros urgences hôpital à Tunis :

• Hôpital Charles Nicolle: 71.578.007

• Hôpital La Rabta 71.578.953

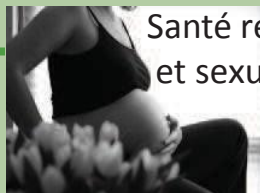
• Hôpital Habib Thameur 71.397.000

• Hôpital Mongi Slim, La Marsa: 71.764.033

Le système de santé en Tunisie

Les vaccinations sont les meilleurs moyens pour vous protéger ainsi que vos enfants, de toutes maladies infectieuses et virales. Il existe ainsi en Tunisie un programme national de vaccinations. Vous pouvez vous informer auprès d'un médecin sur les vaccinations nécessaires. Vous pouvez aussi consulter les structures de santé publiques ou privées. L'institut Pasteur est également un des centres principaux pour les vaccinations . Vous pouvez trouver plus d'informations sur les sites webs:

www.pasteur.tn ou www.santetunisie.rns.tn



Santé reproductive
et sexuelle



Vaccinations

Toutes les mesures de prévention et de traitement concernant votre santé reproductive et sexuelle doivent être prises au sérieux, et ce pour éviter toutes complications ultérieures. Les services publics et privés sont bien équipés et offrent une bonne qualité de traitement et de bonnes compétences. Si vous êtes dans une situation d'irrégularité, sachez que vous avez droit aux soins et certaines organisations gouvernementales ou non gouvernementales peuvent vous orienter. Il est recommandé de prendre contact avec les organisations spécialisées dans le domaine telles que l'Office national de la famille et de la population (ONFP) ou l'association tunisienne de la santé de la reproduction (ATSR) ou encore l'organisation internationale pour les migrations (OIM).

La santé pour tous!

Comme mentionné plus haut, la santé est un droit pour tout être humain en Tunisie. Quelque soit votre statut, vous avez droit à accéder à tous les services de soin et de prévention. Il existe toutefois quelques écarts entre le cadre législatif acutel et la réalité du terrain, ainsi qu'une nécessité de renforcer les lois, particulièrement pour les migrants non documentés ou dans une situation de vulnérabilité.

Si vous ou une personne de votre entourage subissez du stress, de l'anxiété, des troubles psychologiques, ou alors des troubles psychiatriques ou tout autre problème affectant votre santé mentale, sachez que vous pouvez avoir de l'aide. Consultez en premier lieu un médecin généraliste pour vous orienter ou rendez-vous à un service de soin.

Les traitements des maladies psychiatriques, pédopsychiatriques et tous troubles à la santé mentale sont apportés dans plusieurs hopitaux en Tunisie. L'assistance psychologique est largement présente dans le secteur privé.



VIH, maladies sexuellement transmissibles et toxicomanie



Assistance psychologique et santé mentale

Comme mentionné précédemment les centres de conseil et de dépistage sont anonymes et gratuits en Tunisie.

Notez que la société civile est active en Tunisie en matière de VIH, MST et toxicomanie. N'hésitez pas à prendre contact avec l'association tunisienne de Lutte contre les MST et le SIDA (ATL MST SIDA), ou l'association tunisienne d'information et d'orientation sur le SIDA et la toxicomanie (ATIOST). Le traitement du VIH par la trithérapie est pris en charge dans 4 hopitaux principaux en Tunisie (Monastir, Sfax, Sousse et Tunis). L'organisation des Nations-Unies "ONUSIDA" assure une présence en Tunisie et peut également vous fournir des informations et de l'orientation.



Comment vous déplacer?

Les bus

Le transport public inter-urbain (SNTRI). Site web: www.sntri.com.tn. Le transport public régional (SRT). Vous pouvez aussi passer par le transport public (STCI). Les parcours et les horaires ne sont toutefois pas toujours fiables.



Les taxis

Ils sont de couleur jaune et sont équipés de compteur. Les taxis peuvent être arrêtés à tout lieu. C'est un moyen de transport relativement économique et pratique, face à l'irrégularité de fréquences des bus. Le tarif officiel des taxis est d'environ 1Dt/km avec une majoration les soirs après 21h, les tarifs doublent. Veuillez à vérifier que le compteur est bien en marche.



Les taxis collectifs inter-villes ou “Louage”

C'est un moyen de transport fréquent et assez rapide. Sans horaires précis, les “louages” lient les villes et partent une fois pleins. Les stations de louages sont souvent à proximité des gares routières principales.



Le “métró”

le métró léger est à vrai dire, un tramway qui relie la capitale de Tunis aux banlieues. Moyen très économique et avec une fréquence régulière et donc très avantageux si vous vous déplacez à Tunis. La principale station de métró se trouve au niveau de la gare centrale de Tunis.



L’avion

Des lignes aériennes desservent l’intérieur et le sud du pays. Tunisair express fait le lien entre Tunis, Tozeur, Djerba.



La voiture

La voiture reste le moyen le plus pratique en Tunisie permettant l’autonomie, la ponctualité et un accès facile à tous les endroits où vous souhaitez vous rendre. L’achat de voiture est relativement cher en Tunisie, veillez à suivre les démarches administratives et à vous accomplir des formalités nécessaires. Faites attention à l’état de la voiture,

si vous l’achetez d’occasion. L’avis d’un mécanicien peut vous être utile lors de l’achat.

Les trains

Le réseau ferroviaire couvre presque tout le territoire du pays et compte 2167 km de voies comportant 267 gares, stations, haltes et 3 liaisons Rail-route.

Train de banlieue sud (Tunis)

Ce train relie Tunis aux villes de la banlieue sud. Les trains sont ponctuels.

www.sncft.com.tn/index.php





Comment vous déplacer: Permis de conduire

Transformer un permis de conduire étranger en un permis tunisien

- ❖ Présenter un permis de conduire en cours de validité accompagné d'une traduction officielle établie en langue arabe s'il n'est pas rédigé en langue arabe ou française;
- ❖ L'administration doit procéder à la vérification de l'authenticité du permis étranger auprès des autorités étrangères compétentes; Avoir l'âge prévu par la réglementation en vigueur pour l'obtention d'un permis de conduire;
- ❖ Etre résident en Tunisie pour les étrangers;
- ❖ Etre indemne de tout handicap physique ou maladie incompatible avec l'obtention du permis de conduire;
- ❖ Déposer la demande dans un délai ne dépassant pas une année à compter de la date de leur dernière entrée en Tunisie;
- ❖ Ne pas faire l'objet dans le pays qui a délivré le permis de conduire, d'une mesure de restriction, de suspension, de retrait ou d'annulation du permis de conduire;
- ❖ En cas de non obtention de réponse dans un délai maximum d'un an à compter de la date du dépôt de la demande de transformation, le titulaire du permis de conduire étranger peut obtenir un permis de conduire tunisien après présentation d'un engagement sur l'honneur par lequel il déclare avoir obtenu un permis de conduire délivré par les autorités étrangères compétentes et après avoir subi avec succès un examen pratique, et ce, sous réserve de satisfaire aux conditions ci-dessus mentionnées;

En arrivant en Tunisie, il est recommandé d'avoir un permis de conduire international

Passer le permis de conduire en Tunisie

Vous pouvez passer l'examen pour le permis de conduire en Tunisie, si vous avez une carte de résident.

Plus d'informations sur : www.attt.com.tn

Comment vous déplacer: Circulation en voiture

Vous souhaitez ramener votre voiture

❖ Vous avez le droit de ramener votre véhicule personnel en Tunisie. Un permis de circulation valable 3 mois vous sera délivré à la douane à la Goulette. Vous devriez faire une demande d'immatriculation "RS" pendant ces trois mois. Pendant ce temps, vous ne pourrez pas repartir de la Tunisie sans votre voiture (sauf autorisation de sortie du territoire sans véhicule). Selon votre profil et votre situation en Tunisie, les conditions diffèrent. Contactez la douane ou l'agence technique des transports terrestres.

Vous souhaitez acheter une voiture d'occasion en Tunisie

❖ Vous pouvez trouver des voitures d'occasion à travers les marchés hebdomadaires ou les petites annonces. Il faut faire contrôler le véhicule au service des mines (Contrôle technique), établir un contrat de vente à la mairie, avec carte de résident et passeport, le vendeur présentera un certificat de non-gage et la preuve d'acquiescement de tous impôts. Avec ces quatre documents et la carte grise, se rendre à la direction du bureau des cartes grises de votre domicile où vous obtiendrez une carte provisoire en attendant la définitive.



Si la police de circulation vous arrête pour un contrôle, il faut présenter:

- ❖ Votre identité (Carte de séjour)
- ❖ Votre permis de conduire
- ❖ Le certificat d'immatriculation: Carte grise
- ❖ L'assurance de la voiture
- ❖ La visite technique
- ❖ Vous devez également avoir la vignette de l'année en cours

+En cas de location de voiture, votre contrat de location.



Vous avez besoin de quels services?

Ouvrir un compte!

Il existe plusieurs types de banques en Tunisie. Il serait intéressant de trouver une banque qui est représentée également dans votre pays. Attijari Bank est un exemple de banques avec une représentation qui couvre plusieurs pays du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale ainsi que l'Europe.

En tant qu'étudiant, et pour ouvrir un compte bancaire, vous devez vous présenter à l'agence de la banque choisie munie des documents suivants :

- La photocopie de la 1ère page de votre passeport
- La copie de votre attestation d'inscription à l'université, la carte d'étudiant ou la copie de votre carte de séjour définitive ou provisoire.

En tant que retraité, vous pouvez obtenir une carte bleue et un chéquier dans les jours qui suivent l'ouverture de compte. Il faut faire un dépôt conséquent à l'ouverture de compte et avoir un versement régulier à date fixe sur votre compte.

Liste de principales banques: UIB, BT, STB, ATB,UBCI, Attijari Bank,Amen Bank, Banque de l'habitat (BH), BIAT, Banque de Tunisie et des Emirats(BTE), Banque Tuniso-Libyenne, la Poste tunisienne.

Transférer des fonds!

- Par virement bancaire: Les grandes banques ont des correspondants bancaires tunisiens où vous pourrez recevoir des fonds.
- Par Western Union : Plus rapide mais plus cher.

Savez vous que :

- ❓ Unité monétaire en Tunisie: Le dinar tunisien (TND)
- ❓ Le dinar n'est pas convertible
- ❓ 1 Euro = Environ 2.2 Dinars (Taux janvier 2015)
- ❓ Changer des devises: bureaux de banque à l'aéroport ou au sein des banques en ville.
- ❓ Horaires d'ouverture des banques en général : 8h-12h et de 13h-16h/17h durant toute l'année hors saison estivale (juillet et août: de 7h30/8h à 13h30/14h non stop)



Besoin d'une ligne téléphonique!

Il existe trois opérateurs téléphoniques en Tunisie, un national (Tunisie Telecom) et deux privés (Orange Tunisie et Ooredoo). Le prépayé est très prisé en Tunisie et plusieurs offres existent. Consultez les

sites webs des opérateurs ou allez directement aux boutiques.

www.tunisiatelecom.tn/tt/internet/fr

www.ooredoo.tn/Ooredoo/Ooredoo/

www.orange.tn/

Pour internet, les principaux fournisseurs sont Globalnet (www.gnet.tn/) ou Topnet (www.topnet.tn/).



Besoin d'une poste?

La poste tunisienne offre plusieurs services dont la consultation et paiement des factures, l'épargne, l'expédition de courrier ou colis, suivi des envois, services financiers, transfert d'argent, assurances et autres. Horaires: - Du lundi au jeudi : de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h15-- Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 Consultez le site web: www.poste.tn

Préservez votre identité mais tenez aussi à vous intégrer!

En commençant votre aventure en Tunisie, vous arrivez avec votre identité, vos croyances et votre culture. Vous avez également une opportunité immense de découvrir une autre culture et de nouvelles traditions. Alors partagez vos valeurs et enrichissez-vous de celles des autres!



Oui, vous pouvez pratiquer votre religion

La Tunisie est un pays majoritairement musulman, avec la présence de communautés chrétiennes et juives. Ainsi, vous avez le droit absolu de pratiquer votre religion. Pour plus d'informations sur les lieux de culte, renseignez vous auprès de la Cathédrale de Tunis:

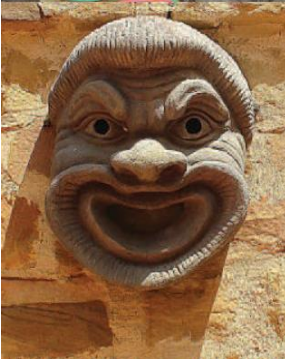
www.cathedraledetunis.org

ou auprès de la Grande Synagogue de Tunis.



Oui, vous pouvez retrouver votre communauté

Il est important de tisser un lien fort avec votre communauté et avec les autres étrangers en Tunisie. Tisser un lien avec votre communauté vous permet d'avoir de l'aide et du réconfort en cas de besoin ou d'urgence et de garder un lien avec votre pays d'origine. Le tissu associatif est important en Tunisie, et vous pouvez contacter par exemple l'association des étudiants et stagiaires africains (AESAT), l'association pour le développement et l'éducation en Afrique ou l'association des ressortissants marocains en Tunisie et bien d'autres à travers les réseaux sociaux.



Vous intégrer, mais comment?

❖ Rester informés!

Lisez les journaux nationaux, regardez la télévision ou écoutez la radio, pour être informés de toutes les actualités en Tunisie. Voici quelques idées:
Journaux physiques: LaPresse ou le Temps ou Essabeh (AR)

Journaux numériques:

www.tunisienumerique.com

www.businessnews.com.tn

www.tunisia-live.net

Radios: Mosaïque, Express FM, Shams mais également RTCI, en langue française offrant des programmes en langue anglaise, italienne, allemande ou espagnol.

Pour les chaînes de télévision, vous avez plusieurs choix, pour plus d'informations: www.tunisie14.tn/media/television-tunisienne

❖ Connaître les jours de fête

Voir la fin du manuel.

❖ Apprendre le tunisien!

Des cours de langue sont dispensés à travers l'institut Bourguiba des Langues Vivantes, certaines structures privées, des cours privés et des cours en ligne tels que sur: www.apprendreletunisien.com

❖ Manger tunisien!

Ce n'est pas très compliqué et c'est bon!

❖ Profitez de la vie culturelle

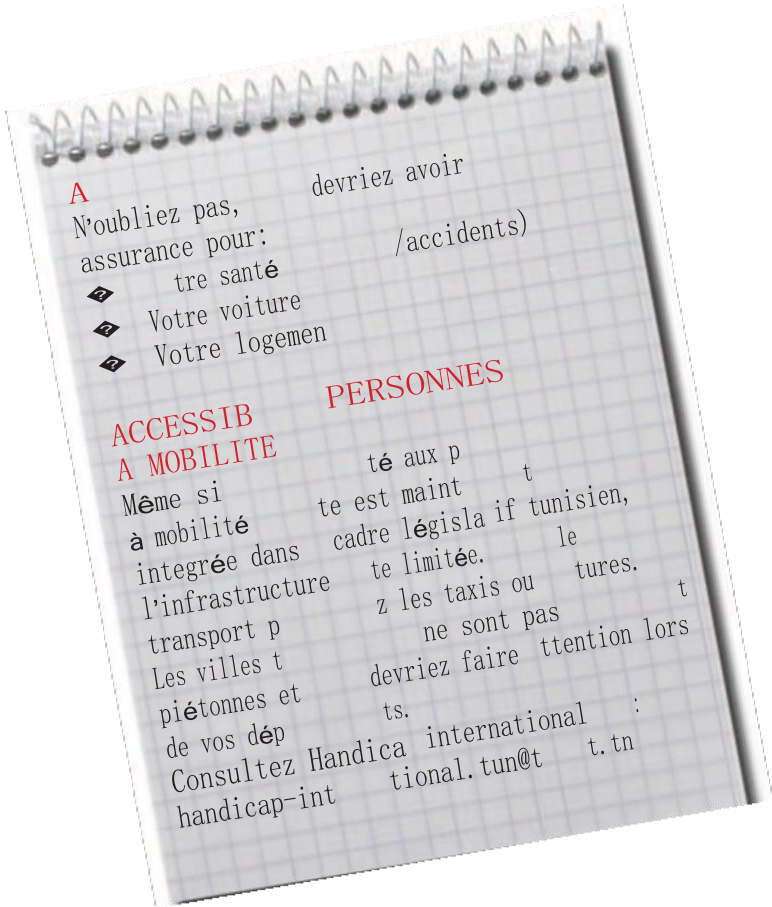
La vie culturelle en Tunisie est assez riche, voici quelques liens pour trouver les bons plans:

www.jetsetmagazine.net

www.tekiano.com

Restez connectés sur les réseaux sociaux!

De Bric et de Broc!



N'oubliez pas!

Vous n'êtes jamais seuls et pour toutes questions vous pouvez vous adresser à votre ambassade en Tunisie ou aux services du Ministère des Affaires Etrangères ainsi que toutes organisations internationales ou de la société civile. Voir contacts P.

5.

Quoi faire
en cas
d'urgence?



5. Que faire en cas d'urgences?

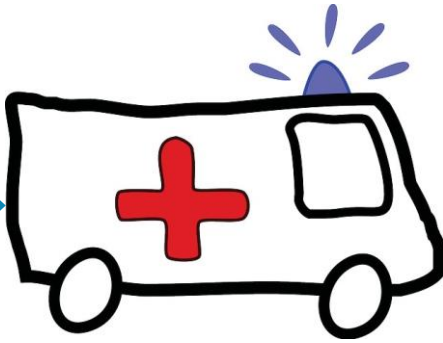


Que faire en cas de:


Urgence santé, problème de vol, accident, agression, incendie!

Violences et abus pour femmes, mineurs ou toute personne en situation de vulnérabilité

Abus et violation de droits: Votre employeur vous a pris votre passeport, vous n'êtes pas payés, vous n'avez pas de moments de repos, vous êtes privés de communiquer avec votre famille, on vous oblige certaines pratiques, vous êtes amenés à travailler ailleurs, ATTENTION!!!



190 (SAMU)
197 (police secours)
198 (protection civile)
71 744 215 (SOS MED)



Association tunisienne des
femmes démocrates

71831135

AESAT-Maison du droit et des
migrations

71 287 485

Association AMAL

Office National de la Famille
et de la Population


70.728.831

Ligue tunisienne des droits
de l'Homme


71 894145

Espace Tanassof

71 702859



Agissez, prenez contact avec
votre ambassade et l'Organisation
internationale pour les migrations
ou la maison des droits et des
migrations ou le croissant rouge
ou autres organisations de la
société civile.



LA TRAITE DES
PERSONNES-
En savoir plus!



Familiarisez vous avec le Protocole de Palerme sur la traite des personnes!



Le Protocole de
Palerme-2000
Nations-Unies

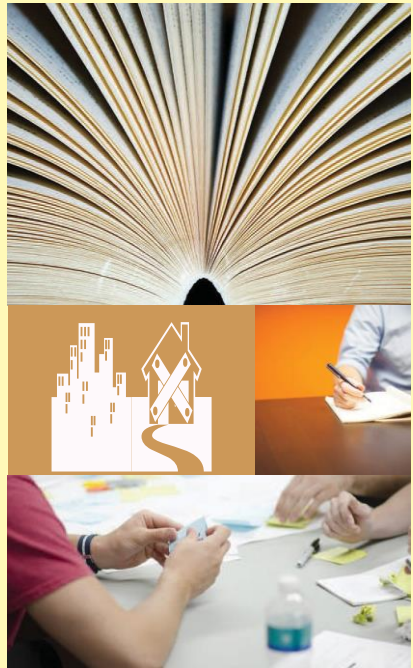
“L’expression “traite des personnes” désigne le recrutement, le transport, le transfert, l’hébergement ou l’accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d’autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d’autorité ou d’une situation de vulnérabilité, ou par l’offre ou l’acceptation de paiements ou d’avantages pour obtenir le consentement d’une personne ayant autorité sur une autre aux fins d’exploitation. L’exploitation comprend, au minimum, l’exploitation de la prostitution d’autrui ou d’autres formes d’exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l’esclavage ou les pratiques analogues à l’esclavage, la servitude ou le prélèvement d’organes”

Les bons gestes!

- DMémoriser les numéros d’urgence;
- DNoter quelque part dans votre sac ou portefeuille les numéros des proches ou amis que vous contacterez ou qui peuvent être contactés si quelque chose vous arrive;
- DGarder les originaux de vos papiers importants en lieu sûr et laissez des copies avec votre famille ou personnes proches;
- DAyez toujours le contact de votre ambassade à portée;
- DAyez toujours votre carte de groupe sanguin à portée.

6.

Où trouver Information?





Sources d'information

En arrivant en Tunisie, vous pouvez avoir accès à différentes sources d'information pour subvenir à vos besoins. L'information est disponible sur internet, en publications mais aussi à travers des services en personne.

Connaissez-vous les pages jaunes!

C'est un annuaire de référence intégrant les coordonnées d'entreprises, de professions libérales, d'organismes publics et autres. L'annuaire existe en publication physique mais aussi sur internet.

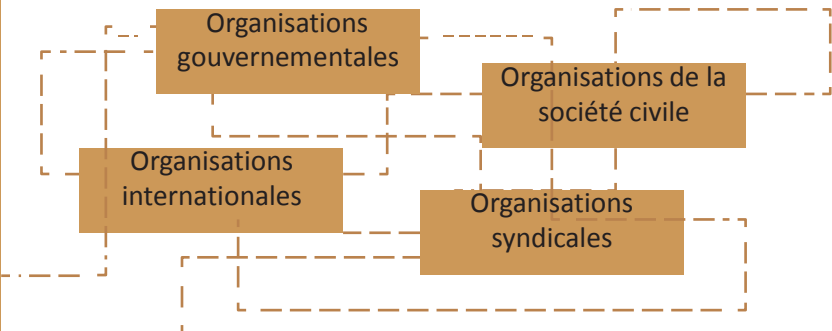
Consultez ce site web: www.pagesjaunes.com.tn



Plan de villes

Il est certain que vous vous retrouverez mieux si vous avez un plan de la ville où vous résidez. Disponibles en visitant librairies, kiosques à journaux, certaines grandes surfaces ou magasins des stations de services.

Organismes fournissant des services aux immigrants



Sources d'information - Organisations gouvernementales

Sites webs des principales institutions gouvernementales impliquées dans les questions relatives aux étrangers en Tunisie

Portail du gouvernement tunisien	www.tunisie.gov.tn
Portail national de l'information juridique	http://www.legislation.tn/fr
Ministère des Affaires Etrangères	www.diplomatie.gov.tn
Ministère de l'Intérieur	www.opendata.interieur.gov.tn www.interieur.gov.tn
Ministère de la Justice	www.e-justice.tn
Ministère des Finances	www.finances.gov.tn
Ministère des Affaires Sociales	www.social.gov.tn www.ote.nat.tn www.cnam.nat.tn www.cnss.nat.tn www.centresmigrants.tn
Ministère de la Santé	www.santetunisie.rns.tn www.onfp.tn
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	www.emploi.gov.tn www.emploi.nat.tn www.centresmigrants.tn
Ministère du Transport	www.snt.com.tn www.attt.com.tn
Ministère de l'Enseignement Supérieur	www.mes.tn
Ministère de l'Education	www.education.gov.tn
Ministère de l'Industrie	www.tunisieindustrie.gov.tn www.tunisieindustrie.nat.tn

Notez que les sites webs relatifs aux communes/villes de votre résidence sont également de bonnes sources d'information. Toutefois, il est parfois difficile d'avoir l'information par internet, et le contact direct est souvent plus efficace. N'hésitez pas à appeler pour prendre RDV ou de vous rendre directement aux agences concernées.



Sources d'information - Société civile et syndicats

Principales organisations de la société civile et syndicats impliquées dans les questions relatives aux étrangers en Tunisie

Organisation	Contact
Association des étudiants et stagiaires africains	Tel-71.287.484 www.association-aesat.com
Maison des droits et des migrations-France terre d'asile Tunisie	Tel-71.287.484 www.maison-migration.tn
CARITAS Tunisie	Tel-71.257.648
Association tunisienne d'information et d'orientation sur le sida et la toxicomanie(ATIOST)	Tel-71.957.544
Ligue tunisienne des droits de l'homme	Tel-71.258.001
Association Amal pour la famille te l'enfant	Tel-71.286.322
Association tunisienne de la santé de la reproduction	Tel-71.232.419
Association Tawhida Ben Cheikh pour l'aide médicale	Tel-71.748.371
ATL MST Sida Section Tunis	Tel-70.866.588
Croissant Rouge Tunisien- Tunis	Tel-71.320.630
Association Rahma	Tel-75.680.900
Association tunisienne des femmes démocrates	Tel-22.953.782
Union tunisienne de la solidarité sociale (UTSS)	Tel: 71.806.066 www.utss.org.tn
Association de développement Durable et Coopération Internationale	Tel: 75.686.667
UGTT (Organisation syndicale)	www.ugtt.org
Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme	www.euromedrights.org
Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES)	Tel-71.257.664 www.ftdes.net

Sources d'information - Les organisations internationales

Principales organisations internationales impliquées dans les questions relatives aux étrangers en Tunisie

Organisation	Contact
Organisation internationale pour les migrations (OIM-Tunisie)	Tel-71.860.312 www.tunisia.iom.int
Haut Commissariat des nations unies pour les réfugiés- (UNHCR Tunisie)	Tel-71.963.383
Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA Tunisie)	Tel-71.282.383 www.unfpa-tunisie.org
Haut-Commissariat aux droits de l'homme (OHCHR Tunisie)	Tel-71.286.900 www.hcdh-tunisie.org
Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF Tunisie)	Tel-71.02.700 www.unicef.org.tn
ONUSIDA Tunisie	Tel-29.156.256 www.unaids.org/fr/regions-countries/countries/tunisia
ONU Femmes Tunisie- Organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Tel-71.286.114 http://www.unwomen.org



Face au nombre d'intervenants, gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de migrations, qui ne cesse d'évoluer, ces listes ne peuvent pas être exhaustives. D'autres organisations existent probablement et seront mises à jour à travers le site web:

www.centresmigrants.tn

7 .

Et à la fin de votre séjour en TUNISIE?

Le mot de la fin
ou du début d'une
nouvelle aventure!



Cher migrant,

Nous espérons que ce manuel puisse vous accompagner pendant votre séjour en Tunisie. Les organisations gouvernementales, non-gouvernementales et internationales essayent de joindre leurs efforts pour assurer une vie digne et des droits respectés aux étrangers en Tunisie. A vous aussi de vous informer, d'assumer vos responsabilités et de profiter pleinement de cette expérience.

A la fin de votre séjour, vous avez peut-être envie de renouveler votre séjour, dans les conditions citées précédemment?

Vous avez peut-être envie de repartir chez vous et de faire bénéficier votre pays de vos acquis?

Vous avez peut-être envie de partir ailleurs pour découvrir un autre pays? Votre parcours restera votre choix personnel et nous espérons que les droits des migrants seront respectés et protégés partout dans le monde.

ANNEXES

ANNEXE-1

Jours fériés

calendrier Grégorien	Commémoration
1er janvier	Nouvel an
14 janvier	Fête de la Révolution et de la Jeunesse
20 mars	Fête de l'Indépendance
9 avril	Journée des Martyrs
1er mai	Fête du travail
25 juillet	Fête de la république
13 août	Fête de la Femme
15 octobre	Fête de l'évacuation

calendrier musulman	Commémoration
1er mouharram	Nouvel an Ras el-Am el-Hijri
12 rabia al awal	Mouled Anniversaire de la naissance du prophète
1er chawwal	Aïd el-Fitr ou Aïd el-Saghir
10 dhou al-hijja	ïd el-Kebir ou Aïd el-idha

ANNEXE-2

Régime des visas pour la Tunisie

Peuvent rentrer en Tunisie sans visa:

-Les ressortissants des pays suivants pour un séjour ne dépassant pas trois mois: Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bermudes, Bosnie Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Chili, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Espagne, Etats Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Grèce, Guinée, Honduras, Hong Kong, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kiribati, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Niger, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (pour les ressortissants détenteurs de passeports ordinaires), Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Iles Salomon, Sénégal, Serbie et Monténégro, Seychelles, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Vatican.

-Les détenteurs de passeports diplomatiques et spéciaux (de service) ressortissants des pays suivants: Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cuba, Jordanie, Mexique, Pakistan, Philippines, Pologne, République Tchèque, Rwanda, Slovaquie, Syrie, Taiwan, Thaïlande, Zimbabwe.

ANNEXE-3

Liste non exhaustive des ambassades et représentations régionales

Ambassade	Adresse	Contact
Afrique du Sud	7, Rue Achartar, Nord Hilton BP 251 - CITE MAHRAJENE -1082 Tunis	Tel: 71 800 311 sa@southafrica.intl.tn
Algérie	Rue du lac d'Anney - BP 75 , Les Berges du Lac -1053 Tunis	Tel: 71.962.028
Allemagne	1, Impasse du Lac Windermere - Les Berges du Lac I - 1053 Tunis	Tel: 71 143 200
Argentine	Rue du Lac Victoria BP 12- Les Berges du Lac - 1053 Tunis	Tel: 71964871
Autriche	16, Rue Ibn Hamdiss, B.P. 23 - MENZAH I - 1004 Tunis	Tel: 71 239 038 1 71 239 067
Bahrein	Avenue 8810 Place Tahar Haddad - les Berges du Lac - Tunis	Tel: 71860000
Bélgique	47, Rue du 1er Juin B. P. 24 - 1002 Tunis - Belvédère	Tel: 71 781 655
Bénin	Cité EC ANALOUS Route de Guergareh Tripoli Libye	Tel: +218.21.834.569
Bulgarie	5, Rue Ryhana - Cité Mahrajène - 1082 Tunis	Tel: 71 798 962 1 71 800 980
Burkina Fasso	37, Av d'Afrique, - MENZEH V - 1004 Tunis	Tel: 71 23 33 88 amba.bf.tunis@planet.tn
Cameroun	24, Angle de la Rue Hedi Chaker et Habib Thameur, 2016 Carthage Byrsa	Tel: 71 275 752 ambacamtunis@topnet.tn
Canada	Lot 24, Rue de La Feuille d'Erable - Cite des Pins - B.P.48, 1053 LAC II	Tel: 71268080
Chine	22 Rue Dr Burnet, Mutuelleville, 1002, Tunisia	Tel: 71792107
Congo	4, Rue Lac Huron , les Berges du Lac, 1053 Tunis	Tel: 71766518
Congo Brazzaville	Rue Baalabek n°5, El Menzah V 2073 Tunis	Tel: 71 75 00 13
Cote d'Ivoire	17, Rue el Mansoura - EL MENZEH IV - B. P. 21 - 1002 Tunis Belvédère	Tel: 71754814
Djibouti	Fonctions consulaires assurées par l'Ambassade 26, rue Emile Menier, 75116 Paris	Tel: +33 1 47 27 49 22
EAU	9, Rue Achartar, Nord Hilton. B. P. 25 - 1002 Tunis Belvédère	Tel: 71788888
Egypte	Avenue Mohamed V, Montplaisir - BELVEDERE - 1002 Tunis	Tel: 71901181
Espagne	24, av. Dr.Ernest Conseil - Cite Jardin - 1002 Tunis Belvédère	Tel: 71782217
Finlande	Rue du Lac de Neuchâtel - B, P, 124 - 1053 Les Berges du Lac - Tunis	Tel: 71 861 777
France	02, Place de l'Indépendance, 1000 Tunis	Tel: 71 105 111
Grèce	6, Rue Saint Fulgence - Notre Dame - 1082 Tunis	Tel: 71288890
Guinée équatoriale	30, Rue Ibn Rachiq, Tunis Belvede, Tunis	Tel: 71847457
Hongrie	12, Rue Achartar, Nord Hilton - MENZEH 9 - 1004 Tunis	Tel: 71 780 544 1 71 784 849
Inde	4, Place Didon, Notre dame - Mutuelleville 1002, Tunis	Tel: 71787819
Indonésie	15, Rue du lac Malaren - les berges du lac, Tunis- BP 58 , 1053 Tunis	Tel: 71860377
Italie	37, Rue Jamel Abdenaser, 1000 Tunis	Tel: : 71 321 811
Japon	9, rue Apollo XI - Cite Mahrajene - B.P163 1082 TUNIS	Tel: 71.791.251 1 71.792.363
Jordanie	95 Avenue Jugurtha Mutuelleville- 1002 Tunis	Tel: 71780875
Koweït	32, Rue el Mansoura, - B. P. 316 MENZEH IV - 1004 Tunis	Tel: 71754556
Liban	Rue du Lac d'Ourmia - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	Tel: 71960420
Libye	74, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Tel: 71780866
Mali	3, Impasse Aboul Atahya, par la rue Dr Burnet- Mutuelleville-1002 Tunis	Tel: 71 792 589 ambassade.mali@email.ati.tn
Malte	Imm.Carthage Centre, Rue du Lac de Constance BP 71 , 1053 Tunis	Tel: 71 965 811 1 963 652
Maroc	39 Rue du 1er Juin - Mutuelleville - 1002 Tunis Belvédère	Tel: 71782775
Mauritanie	17, Rue Fatma ENNACHI, El Menzah V - 1004 Tunis	Tel: 71234935
Niger	54, rue Vercois Rostamie al-Hamadya, Bouzareah, Alger	Tel: +21321 93 71 90
Nigéria	26, Rue Obeid Allah El menzah VII - 2037 Tunis , B, P, 272, Belvédère 1002	Tel: 71846255
Ouganda	Rue du Lac Ghar el Melh - Lot 070712 Berges du Lac 1 Tunis	N/A
Pays-bas	6-8, Rue Meycen - CITE MAHRAJENE - 1082 TUNIS	Tel: +216 71 155 300
Pologne	Le Grand Boulevard de la Courniche- 2045 Les Berges du Lac II- Tunis	Tel: 7119.6191
Portugal	2, Rue de Sufetula - 1002 Tunis Belvédère	Tél. : 71 893 981 1 71 788 189
Roumanie	18 Avenue D'Afrique - BP-57 El MENZEH V -1004 TUNIS	Tel: 71-286.166
Royaume-Uni	Rue du Lac Windermere, les Berges du Lac, 1053	Tel: 71108700
Russie	Rue des Bergamotes, B,P, 48 El Manar I , 2092 Tunis	Tel: 71882446
Sénégal	122, Avenue de Liberté, 1002 Tunis Belvédère	Tel: 71802397 71842300
Suisse	Avenue de la Bourse, jardins du Lac II - BP. 56 - 1053 Les Berges du Lac II	Tel: 71192030
Tchad	Cité DNC Villa n°18, Chemin Ahmed KARA - Hydra - Alger, BP 67 El Mouradia - Alger	Tel: +213 021 54 72 91
Tchéquie	98, Rue de Palestine - B. P. 53 - 1002 Tunis Belvédère	Tel: 71 781 916 1 71 780 456
Togo	Guirgareh, derrière la BanqueCEN-SAD (Al Wahada Bank) Tripoli, Libye	Tel: +218.21.484.4385
Turquie	4, Av. Hedi Karray , centre urbain nord, 1082 Tunis	Tel: 70132300
USA	Les Berges du Lac, 1053 TUNIS	Tel: 71107000

ANNEXE-4

Récapitulatif des principaux textes de lois en vigueur et des instruments régionaux et internationaux de protection des migrants

Niveau national

Constitution tunisienne adoptée le 26 janvier 2014

Décret n° 1968-198 du 22 juin 1968 réglementant l'entrée et le séjour des étrangers en Tunisie

Loi n° 1975-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage.

Loi n°1968-0007 du 8 mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie

Code de travail (Art 258- 269),

Code de la protection de l'enfant

Loi de finances complémentaire de 2014

Décret n°94-815 du 11 avril 1994 fixant les tarifs de droits de chancellerie

Conventions bilatérales de dispense de visa

Code de la nationalité tunisienne

Niveau régional et international

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 Août 1949 (1949)

Protocole Additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole 1) (1977)

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)

Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

Declaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1994)

Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (1990)

Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (1949)

Convention Inter-Américaine sur la prévention, la punition et l'éradication de violence contre le femmes "Convention de Belem do Para" (1994)

Le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale et entrée en vigueur le 25 décembre 2003.

La Tunisie n'a pas, jusqu'à ce jour, ratifié les conventions C097 et C143 de l'OIT relatifs aux droits des travailleurs migrants

BIBLIOGRAPHIE

Bonnes pratiques

- Ministère de la citoyenneté et immigration Canada, 2012. Guide d'étude. Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté. Canada
- Associazione pontes dei tunisini in Italia, 2014. Le Guide de l'étudiant tunisien en Italie : Tout ce qu'il faudrait savoir avant le départ, pour l'installation et durant le séjour. Italie
- Terre d'Asile Tunisie, section tunisienne de France terre d'asile, Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie, Conseil tunisien pour les réfugiés et les migrants, Maison du droit et des migrations, 2014. Guide pratique des étudiants étrangers en Tunisie. Tunisie
- Université libre de Tunis, 2014. Le guide des étudiants internationaux. Tunisie
- International Labour Organization, 2012. Information guide for migrant domestic workers in Lebanon. Beirut
- Ministry of Citizenship and Immigration, 2013. Welcome to Canada: What you should know. Canada
- U.S. Department of Homeland Security, U.S. Citizenship and Immigration Services, Office of Citizenship, 2007. Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants, Washington, DC, Revised Edition.
- Etrangers en Pologne, www.foreignersinpoland.com, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.
- Etrangers au Maroc, www.gadem-asso.org/Guide-juridique-pratique-en-ligne, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Sources d'information

- Henry, P, Directeur général de France terre d'asile et de la maison du droit et des migrations à Tunis. 2013. Tunisie: Un nouveau cadre légal pour les migrations? Tunisie.
- Organisation mondiale de la santé, 2008. WHA61/2008/REC/1 : Résolutions et décisions-Annexes. Soixante et unième assemblée mondiale de la santé. 19-24 Mai 2008. Genève .Palais des Nations. 131 pages.
- Belbah, M, 2006. Cadre juridique et politique: Algérie, Maroc, Tunisie. Accueillir : Revue du SSAE. no 238. Euro méditerranée : Migrations et développement, France.
- Ben Cheikh, F. Chekir, H. 2008. La migration irrégulière dans le contexte juridique tunisien. Série : « Carim AS », 2008/64, Robert Schuman Center for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI), Institut universitaire européen.
- Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation mondiale de la santé, 2009. Le droit à la santé : Fiche d'information n 31.Genève.
- Agence de promotion de l'investissement extérieur « FIPA-Tunisia », 2013. Le guide de l'investisseur étranger en Tunisie : Nouvelle Tunisie, nouvelles opportunités. Tunisie
- Gribaa, B. Depaoli.G, 2014. Profil genre de la Tunisie 2014. Mission d'identification d'un programme de promotion de l'égalité homme-femme en Tunisie financé par l'Union européenne. Tunisie.

-Talbi, S. Amari, S. Ben Slimen, R. Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications, 2013. Rapport annuel sur : Le marché de travail en Tunisie. Tunisie.

-Crépeau, F. Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. A/HRC/23/46/Add.1. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, mission en Tunisie (3-8 juin 2012), Conseil des droits de l'homme, Vingt-troisième session, 2013, Genève.

-Ministère de la Santé Publique, Direction des Soins de Santé de Base, Programme National de Lutte contre le sida et les IST (ONUSIDA et UNICEF), 2014. Rapport d'activité sur la riposte au Sida-Tunisie. Tunisie

-Organisation internationale du travail (Institut international d'études sociales), Boubakri, H. 2010. Tunisie Migration, marché du travail et développement. Genève.

-Kriaa, M. Organisation internationale pour les migrations, 2013. Migration de travail en Tunisie : Une lecture de la décennie 2002-2012, Tunisie.

- Portail du gouvernement tunisien, www.tunisie.gov.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Portail national de l'information juridique, www.legislation.tn/fr, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère des Affaires Etrangères, www.diplomatie.gov.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère de l'Intérieur, www.opendata.interieur.gov.tn, www.interieur.gov.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère de la Justice, www.e-justice.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère des Finances, www.finances.gov.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère des Affaires Sociales, www.social.gov.tn, www.ote.nat.tn, www.cnam.nat.tn, www.cnss.nat.tn, www.centresmigrants.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère de la Santé, www.santetunisie.rns.tn, www.onfp.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, www.emploi.gov.tn, www.emploi.nat.tn, www.centresmigrants.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère du Transport, www.snt.com.tn, www.atnt.com.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère de l'Enseignement Supérieur, www.mes.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Ministère de l'Education, www.education.gov.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Désert sans frontières, www.avdsf.ch/treks-en-tunisie/la-tunisie, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Expat-blog, www.expat-blog.com/fr/annuaire/afrique/tunisie, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Juriste Tunisie, www.jurisitetunisie.com, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Histoire de la Tunisie, www.tunisie.online.fr/histoire.html, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Institut d'études sur le droit et la justice dans les sociétés arabes, www.iedja.org, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Universités publiques et privées, www.universite.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

La levée des réserves à la convention « CEDAW » mais non au maintien de la déclaration générale, <http://www.unfpa-tunisie.org/images/stories/pdfs/cedaw%20français.pdf>, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Protocole de Palerme, Contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Organisation internationale pour les migrations, www.tunisia.iom.int, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA Tunisie), www.unfpa-tunisie.org, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF Tunisie), www.unicef.org.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Haut-commissariat aux droits de l'homme (OHCHR Tunisie), www.hcdh-tunisie.org, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

ONUSIDA, www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/tunisia, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

ONU Femmes Tunisie- Organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, <http://www.unwomen.org>, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Expatriés en Tunisie, www.partir-vivre-en-tunisie.com, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Institut National de la Statistique, www.ins.nat.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Maison des droits des migrations, www.maison-migrations.tn, consulté en Décembre 2014- Janvier 2015.

Note:

Les documents suivants ont également été consultés pour l'élaboration de ce manuel: La constitution tunisienne, le JORT et textes de lois relatifs aux : étrangers en Tunisie, droits de chancellerie , loi de finance complémentaire 2014, tous les aspects abordés dans ce manuel notamment ceux relatifs au travail, la santé et l'enseignement.

CREDITS PHOTOS

L'ensemble des photos, à quelques exceptions citées ci-dessous, sont des photos du domaine public téléchargés à travers le site PIXABAY (CC0 Via DOWNLOAD PROVIDED Images on Pixabay are bound to Creative Commons Deed CC0. To the extent possible under law, uploaders of Pixabay have waived all copyright and related or neighboring rights to these Images. You are free to adapt and use the Images for commercial purposes without attributing the original author or source).



@Shiraz Jerbi



@Shiraz Jerbi



@Shiraz Jerbi



Carte du site:
www.environnement.nat.tn/



Image google earth



@Shiraz Jerbi



Domaine public
www.wikipedia.org



Photo datant de 1900



Domaine public
www.wikipedia.org



Domaine public
www.wikipedia.org



Extrait journal 1957



Domaine public-@Rais
www.wikipedia.org

